

La chapelle de la congrégation du Saint-Esprit d'Auray

Il est très difficile d'établir l'histoire de la chapelle du Saint-Esprit d'Auray avant la fin du XVI^e siècle à cause de la rareté des documents originaux. Ceux qui étaient conservés au siège d'origine de l'ordre du Saint-Esprit à Montpellier, dont Auray était membre (de façon quelque peu surprenante), ont été détruits en grande partie au début des guerres de Religion en 1562¹. Cette situation a entraîné, au XVIII^e siècle, la falsification de nouvelles preuves pour justifier les privilèges dont jouissait l'ordre. Ces contrefaçons qui comprenaient un certain nombre de bulles papales, en particulier une d'Honorius III, datée, semble-t-il, de 1220 et prenant sous sa protection les maisons et propriétés de l'ordre, y compris celles *in Aureaco*, signifiant comme on pense en général Auray, continuent toujours à égarer les chercheurs imprudents². Elles contiennent peut-être des éléments de vérité mais ne peuvent pas simplement être prises à la lettre : dans un document authentique du XIII^e siècle, par exemple, on s'attendrait localement à l'expression *in Alrayo* pour des biens ou des propriétés à Auray. Et en premier lieu, comment se fait-il qu'un ordre de charité, dont la vocation principale était de soigner les malades et dont la plupart des biens se trouvaient dans le Midi, pût posséder une maison bretonne ? Le petit nombre subsistant d'archives générales de l'ordre n'est pas d'un grand secours en ce qui concerne cette question.

¹ Voir Conseil général de l'Hérault, *Archives départementales, Série H, Clergé régulier*, t. 1, *Ordres religieux d'hommes (sous-séries 1 H à 56 H)*, éd. Annette PHILIPPE, Isabelle BONNOT et Liberto VALLS, Montpellier, 1994, p. 169-172. J. BAUME, *Histoire d'une seigneurie du Midi de la France. Naissance de Montpellier (985-1213)*, Montpellier, 1969, p. 195-197 pour le début de l'ordre ; il indique le manque de preuves documentaires pour le lien traditionnellement fait entre le fondateur, Guy, et la famille de Guillem, seigneurs de Montpellier.

² Ces faux (dont la source est J.-A. TOUSART, *Diplomata pontificia et regia ordini regulari et hospitali Sancti Spiritus Monspelienensi concessa*, 2 t., Paris, 1723) furent exposés au XIX^e siècle par Léopold DELISLE : voir *Lettres et mandements de Jean V, duc de Bretagne*, éd. René BLANCHARD, 5 t., Nantes, 1889-1895, v, n° 2162 note. Entre les auteurs modernes qui ont repris ces détails mal-fondés, on trouve J.-P. LEGUAY et H. MARTIN, *Fastes et malheurs de la Bretagne ducale 1213-1532*, Rennes, 1982, p. 40.

Les documents bretons sur la chapelle sont-ils plus utiles ? Pas vraiment : le premier qui soit raisonnablement fiable est une lettre du duc Jean V, datée du 30 septembre 1434, autorisant à la demande de messire Ivon Duval, chevalier et gouverneur de l'église et collège du Saint-Esprit d'Auray, une foire *au jour de Madame Sainte Elizabeth* (19 novembre), *par chacun an, [parce que] il y a une très belle et notable assemblée et congrégation de peuple*³. Cependant, puisque le bâtiment – «un vaisseau unique à cinq travées et chevet plat [...] dans cette famille d'architectures liées aux ordres mendiants, édifices longs et larges, couverts de charpente, et fortement épaulés de contreforts»⁴ – remonte visiblement à une date antérieure à 1434, on doit passer au crible la spéculation importante et inévitable pour être mieux informé sur les premiers jours de l'ordre en Bretagne.

La tradition locale, utilement résumée dans une feuille volante actuellement disponible au syndicat d'initiative d'Auray, attribue la fondation de la chapelle au règne bref du duc Arthur I (1201-1203). Ce n'est confirmé par aucun *acta* d'Arthur ayant été conservé⁵. En 1220, selon l'auteur, «un petit collège de chapelains vint fonder "l'Hôpital" pour y recevoir les sans-abris, pèlerins, orphelins, mendiants, handicapés, enfants abandonnés, toutes personnes en difficulté [...] Dans les décennies suivantes, grâce aux dons ou aux recettes de travaux, la communauté alrénne devint [...] la première maison de l'ordre [du Saint-Esprit]. En 1312, elle était la plus importante de France». Ces assertions pleines d'assurance et de fierté locale ont pour base en fin de compte les bulles papales falsifiées déjà mentionnées⁶. En tant que telles, on doit, avec regret, les rejeter, bien qu'une maison de l'ordre du Saint-Esprit ait en effet probablement été fondée à cet endroit au XIII^e siècle dans la mesure où Auray s'agrandissait et que le besoin d'un hôpital devint évident à la fois à ses habitants ainsi qu'aux ducs qui en avaient fait depuis longtemps une de leurs résidences favorites⁷. Des docu-

³ *Lettres et mandements de Jean V*, n° 2162, suivant Tousart et notant les anachronismes mais acceptant comme authentique l'original duquel la copie fut faite. C'est aussi accepté dans le compte-rendu le plus fiable de l'histoire de la maison de l'ordre à Auray : J.-M. LE MENÉ, «Les collégiales du diocèse de Vannes», *Bulletin de la Société polymathique du Morbihan*, année 1901, 255-305, p. 255-262, auquel je suis très obligé.

⁴ B. MOUTON, «Auray : chapelle du Saint-Esprit», *Congrès archéologique de France, 141^e session 1983, Morbihan*, Paris, 1986, p. 31-32. Les dimensions du bâtiment sont : longueur extérieure, 47 m ; largeur extérieure, 16 m ; hauteur jusqu'au sommet du toit, 23 m ; épaisseur des murs, 1,40 m.

⁵ Voir Judith EVERARD et Michael JONES, *The Charters of Duchess Constance of Brittany and her family, 1171-1221*, Woodbridge, 1999, p. 109-133.

⁶ Ci-dessus, note 2.

⁷ L'existence d'un cimetière sur le côté nord de la chapelle a été interprétée comme preuve que la maison a servie d'hôpital au Moyen Âge (LE MENÉ, p. 256), mais elle a pu servir simplement aussi pour l'enterrement du personnel de la collégiale.



Figure 1 – La chapelle du Saint-Esprit d'Auray, façade nord d'après restauration (premiers travées à gauche, les deux derniers à droite).
Cliché Michael Jones.

ments des XVII^e et XVIII^e siècles indiquent certainement que plusieurs rentes en nature, dont la maison bénéficiait encore à ce moment-là, étaient à l'origine des donations duciales⁸. Mais de quel duc ou ducs ?

Des autorités du XIX^e siècle comme L. Rosenzweig et J.-M. Le Mené ont suggéré différents fondateurs. Rosenzweig a déclaré que c'était Jean IV (1364-1399), mais a embrouillé les choses en donnant 1269 comme date de fondation (c'est-à-dire sous Jean I^{er}, 1237-1286), en s'appuyant sur une note d'un document tardif qui se trouve à présent aux Archives nationales⁹. Le Mené a suggéré soit Jean II (1286-1305), soit

⁸ Comme l'indique un aveu de François-Alexandre d'Elbenne, commandeur «de la chevalerie du Saint-Esprit d'Auray», 6 mai 1654 (dont il y a un résumé dans LE MENÉ, p. 257-259), et une description de 1724 (Arch. dép. Ille-et-Vilaine, C 1290), l'une de plusieurs références que je dois à la gentillesse de Gérard Danet, qu'il trouve ici l'expression de mes plus vifs remerciements. On faisait référence en 1724 aussi au perte des archives de la maison dans des troubles fomentés par les bourgeois d'Auray en 1656 ; l'acte de fondation existait encore en 1619 selon un inventaire signé par le sieur de Bauperroguido, fermier de la commanderie (*ibid.*).

⁹ *Cartulaire général du Morbihan*, éd. L. ROSENZWEIG, Vannes, 1895, n° 337 d'après Archives nationales, S 4914-4915 ; je n'ai pas pu trouver d'autres preuves pour cette donation pour mon *Recueil des actes de Jean IV, duc de Bretagne*, 2 t. Paris, 1980-1983. Le *Cartulaire* est probablement la source pour MOUTON, p. 28, qui mentionne, sans référence, la fondation d'un oratoire du Saint-Sépulcre par Jean I en 1269, que son fils a augmenté de quatre chapelains pour prier et pour entretenir les malades. Un état des lieux de 1747 mentionnait toujours «la chapelle du Sépulcre» (Arch. dép. Morbihan, Es 61, référence de Gérard Danet).

Jean III (1312-1341), ce qui correspondrait beaucoup mieux au témoignage de l'architecture¹⁰. Un document du 15 septembre 1724 donna le nom de Jean de Monnette, prêtre et chanoine régulier de Saint-Augustin comme *recteur et administrateur de la préceptorie, maison magistrale, régulière, conventuelle et hospitalière du Saint-Esprit de la ville d'Auray et autres églises et maisons en dépendantes [...]* en l'an 1288 ou 1289, ce qui semble être la preuve de l'existence de la maison à cette époque¹¹. Mais si Jean II est vraiment le fondateur, il est surprenant que, parmi la pléthore de legs de charité faits lors de l'exécution de son testament, y compris de l'argent dépensé pour le château et le pont à Auray, il n'y ait aucune mention de cette chapelle¹². Pour cette raison entre autres, y compris l'évidence architecturale où on a discerné une phase du XIII^e siècle (les trois travées de chœur) et une autre du XIV^e siècle (les deux travées de nef, séparées «par un puissant arc diaphragme»), on peut suggérer que le fondateur fut le duc Jean I^{er}, bien que la date de la fondation demeure difficile à préciser lors d'un règne qui fut long¹³.

Pourquoi le duc a-t-il fondé une maison à Auray pour un ordre hospitalier du Midi ? Ici encore c'est la spéculation, mais on peut penser que les liens établis entre Montpellier et la Bretagne par le commerce ou par les croisades au cours du XIII^e siècle sont à l'origine de cette fondation¹⁴. Cependant, la question doit rester posée à la lumière des connaissances actuelles, alors que n'importe quelle remarque sur les revenus de la mai-

¹⁰ LE MENÉ, p. 255 ; le style de la charpente suggère la fin du XIII^e ou le début du XIV^e siècle (MOUTON p. 33)

¹¹ Arch. dép. Ille-et-Vilaine, C 1290 (pas C 2156, comme indique un panneau explicatoire dans la chapelle) ; cf. MOUTON, p. 28. Il faut noter que selon LE MENÉ, p. 257, c'est seulement au XV^e siècle que les prêtres-hospitaliers de l'ordre adoptèrent la règle de saint Augustin.

¹² *Nouveau recueil d'actes inédits des ducs et princes de Bretagne (XIII^e et XIV^e siècles)*, éd. A de LA BORDERIE, Rennes, 1902, p. 166-210, en particulier 195-196 (Auray), chose surprenante quand on sait que beaucoup des premiers hôpitaux, y compris quelques-uns de l'ordre du Saint-Esprit, furent associés étroitement avec des ponts (cf. Daniel LE BLÉVEC, «Une institution d'assistance en pays Rhodanien : les frères pontifes», *Assistance et charité*, Toulouse, 1978 [= *Cahiers de Fanjeaux*, t. 13], p. 87-110).

¹³ MOUTON, p. 32-33. Gwyn Meirion-Jones m'a suggéré que les «trumpet-capitals» - culots coudés - dans le chœur peuvent dater de l'an 1250 environ, et il a attiré mon attention sur des chapiteaux assez semblables dans l'abbaye de Beauport (cf. *Abbaye de Beauport, vue au XIX^e siècle par Alfred Ramé*, dir. Marie-Antoinette GÉRARD et Tangui GICQUEL [La Fondation de France et l'abbaye de Beauport], Angoulême 1995, p. 46). Pour Mme Geneviève Le Louarn, le bâtiment date de la fin du XIII^e siècle (communication personnelle pendant la visite, septembre 1999). Pour MOUTON (p. 33) les culots «sont de la même famille que le fameux culots coudés de certains édifices cisterciens ou normands».

¹⁴ Tous les ducs de Bretagne du XIII^e siècle ont manifesté un intérêt dans les croisades (cf. Michael JONES, «Les Bretons et les croisades», *Mém. de la Soc. d'hist. et d'arch. de Bretagne*, t. LXXI (1994), p. 373-376). Le 28 juillet 1311, Arthur II reconnaissait que son père Jean II avait légué la somme de 30 000 liv. petit tournois *que nous recevemes devers nous pour le voiage de la terre sainte* (Arch. dép. Loire-Atlantique, E 23 n° 61).

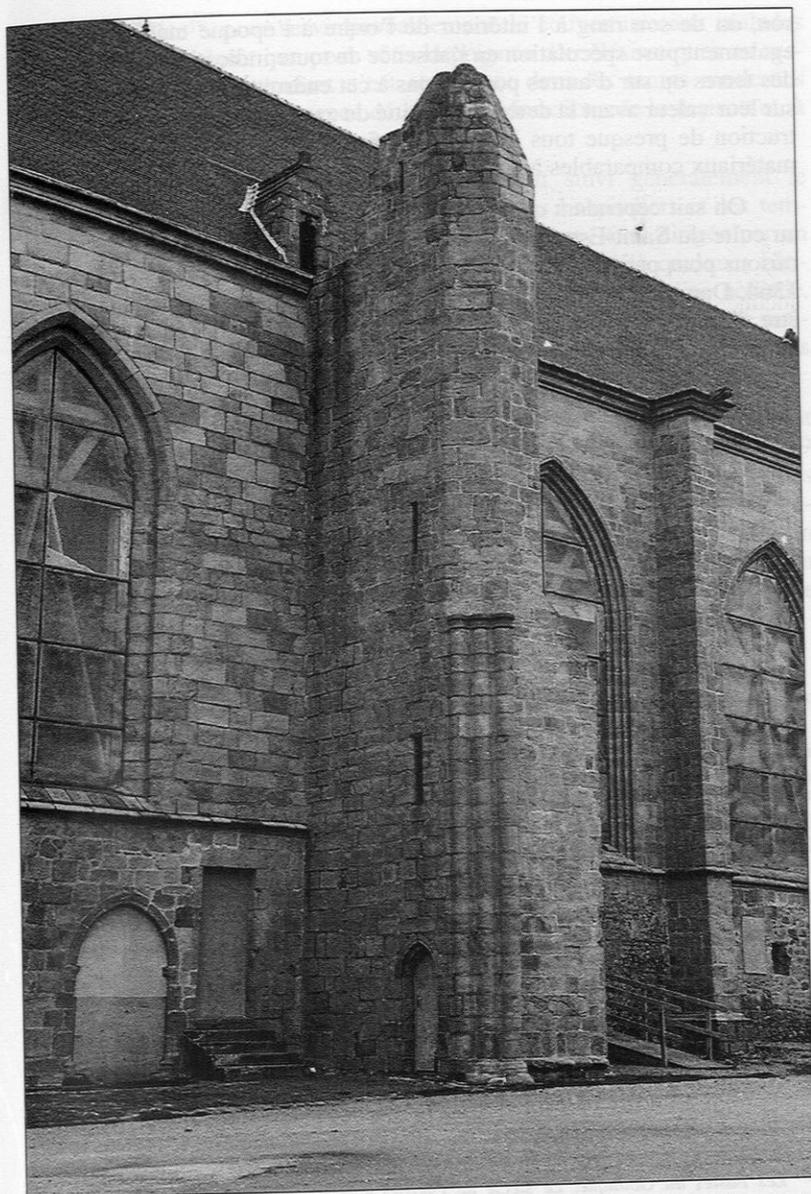


Figure 2 – La chapelle du Saint-Esprit. Façade sud ; la tour de l'escalier située au droit de l'arc diaphragme qui sépare le chœur de la nef.
Cliché service du patrimoine, ville d'Auray.

son, ou de son rang à l'intérieur de l'ordre à l'époque médiévale, serait également pure spéculation en l'absence de toute indication sur la location des terres ou sur d'autres possessions à cet endroit en Bretagne ou encore sur leur valeur avant la deuxième moitié du XVI^e siècle, ainsi que sur la destruction de presque tous les comptes financiers qui peuvent fournir des matériaux comparables à d'autres membres de l'ordre¹⁵.

On sait cependant que quelques ducs se sont certainement intéressés au culte du Saint-Esprit : non des moindres, Jean IV, qui avait de bonnes raisons pour patronner des œuvres de charité à Auray après sa victoire en 1364. Dans son premier testament de 1384, il a légué de l'argent et peut-être d'autres objets à la chapelle¹⁶. Plus tard, il institua aussi une messe hebdomadaire en l'honneur du Saint-Esprit dans la cathédrale de Nantes¹⁷. Sa veuve, aussi, Jeanne de Navarre, quand elle fut reine d'Angleterre, commissionna à Londres un reliquaire de la sainte Trinité, qu'elle donna à son fils, Jean V, qui fut, comme on l'a déjà vu, un bienfaiteur de l'ordre. Ce reliquaire du Saint-Esprit, nom sous lequel il est à présent connu, bien qu'il n'appartînt jamais (pour ce qu'on sache) à la chapelle, fut plus tard emporté en France par la duchesse Anne comme faisant partie de sa dot : il subsiste toujours au Louvre¹⁸. En 1457, le duc Pierre II (1450-1457) fit à la commanderie d'Auray un cadeau ducal plus ordinaire de quinze aulnes

¹⁵ Nous pouvons rejeter l'idée (reprise par LEGUAY et MARTIN, p. 40 et MOUTON, p. 28) que la maison de l'ordre à Auray soit devenue le chef d'une commanderie d'une cinquantaine de maisons dans des provinces voisines du nord-ouest de la France sur lequel les documents sont tout à fait muets. La direction générale de l'ordre fut disputée pendant des siècles entre l'hôpital de Santa Maria in Saxia à Rome, établi à la requête du pape Innocent III en 1204 par le fondateur de l'ordre, Guy, qui y mourut en 1208, et le Saint-Esprit à Montpellier lui-même, jusqu'au moment où le pape Nicolas V en 1454 donna satisfaction à S. Maria, bien que le Saint-Esprit de Montpellier restât à la tête d'une préceptorie de 22 hôpitaux du Midi (cf. M. REVEL, «Le rayonnement de l'ordre du Saint-Esprit de Montpellier à Rome et en Italie», *Assistance et charité* [= *Cahiers de Fanjeaux*, t. 13], p. 343-55 ; Abbé P. BRUNE, *Histoire de l'ordre hospitalier du Saint-Esprit*, Lons-le-Saulnier, 1892). Pour les possessions de l'ordre en Bretagne : Arch. dép. Loire-Atlantique, B 917, aveux et déclarations des biens de la commanderie par Louis de Botdéro (1575), Guillaume de Fromont (31 octobre 1584) et Alain Delbayne (1635), et l'aveu de 1654, ci-dessus note 8, quand les revenus tirés des biens dans la juridiction d'Auray furent de 100 liv. en rentes en argent, 200 perées de bled et 80 gelines. Je n'ai pas eu la chance de consulter les registres et d'autres documents sur l'histoire générale de l'ordre dans Arch. nat. M 43-46 et MM 193-198^B, mais d'après mes informations, ils ne contiennent pas beaucoup d'information sur la Bretagne.

¹⁶ Dom P.-H. MORICE, *Mémoires pour servir de preuves à l'histoire ecclésiastique et civile de Bretagne*, 3 t. Paris 1742-1746, II, 497.

¹⁷ Cf. *Lettres et mandements de Jean V*, n° 1115.

¹⁸ *Les Fastes du Gothique. Le siècle de Charles V* [Galeries nationales du Grand Palais, 9 octobre 1981-1er février 1982], n° 221, un résumé de E. KOVACK, «Le reliquaire de l'ordre du Saint-Esprit. "La dot" d'Anne de Bretagne», *Revue du Louvre*, années 1981-1984, p. 246-251. Le nom actuel vient du fait que le roi Henri III le donna à son ordre du Saint-Esprit en 1578.

¹⁹ MORICE, II, 1704.

d'étoffe écarlate¹⁹, pour servir probablement de couvertures aux malades et aux indigents plutôt que pour vêtir la poignée d'ecclésiastiques au service de l'église²⁰. Cependant c'est seulement dans les temps modernes qu'on possède une connaissance détaillée des fonctions de la maison et, à part quelques exceptions, de son personnel²¹.

Auparavant, l'organisation de l'ordre avait suivi généralement le modèle d'ordres militaires importants comme les hospitaliers et les templiers : en 1434, comme on l'a vu, la maison d'Auray était dirigée par un gouverneur-chevalier²². On peut présumer qu'il exista déjà quelques bâtiments conventuels rangés autour d'une cour au sud de l'église actuelle, comme les aveux des XVII^e et XVIII^e siècles l'indiquaient : peut-être une maison pour le commandeur, une grande salle, un réfectoire, un dortoir, des chambres, etc.²³

En 1446, des prêtres hospitaliers de l'ordre adoptèrent la règle de saint Augustin (portant l'habit noir couvert d'une croix blanche)²⁴, mais en 1459 le pape Pie II supprima les chevaliers du Saint-Esprit, laissant seulement des prêtres, des clercs ou des chanoines. Dans la région, en 1473, le commandeur Antoine de Kerric remit un aveu au sire de Rieux pour se mettre en possession des terres qui se trouvaient à Plougoumelen, d'autres aussi au Bono sous la juridiction de Vannes, mais la plupart des autres propriétés se

²⁰ Cf. la coutume, qui continue à l'hospice de Beaune, d'utiliser des couvertures rouges pour les lits.

²¹ Une liste plus détaillée des commandeurs et d'autres personnes associés au Saint-Esprit d'Auray que celle publiée par LE MENÉ peut être établie à partir des registres cités dans l'*Inventaire sommaire...*, Morbihan, Archives ecclésiastiques, Série G, n° 1-347, éd. C. ESTIENNE, Vannes, 1901, avec une nouvelle numérotation moderne (e.g. p. 159*-160, 42 G 02 ; p. 178, 42 G 04 ; p. 397, 42 G 15 ; p. 413, 42 G 16 ; p. 476*, 42 G 22 ; p. 510, 43 G 01 ; p. 520, 43 G 02).

²² Cf. Jeanne LAURENT, *Un monde rural en Bretagne au xv^e siècle. La Quévaïse*, Paris, 1972, p. 62 et 69-78 pour le rôle des commandeurs et chevaliers hospitaliers en Bretagne à la fin du Moyen Âge.

²³ *La grande salle [...], la cuisine au bout de lad. salle [...], lad. salle souz le dortouere des prestres [...], le sellier au bout du chapitre [...], la chambre haute sur lad. salle [...], l'autre chambre en continuant [...], [un] cabinet au dessus de la porte de l'entrée de la petite court [...] [et un] grenier* sont tous mentionnés en 1675 (Arch. dép. Morbihan, En 2033, référence de Gérard Danet). Il y est fait aussi mention d'un clocher de l'église dont MOUTON ne parle pas ; au XVIII^e siècle les bâtiments conventuels sont liés par une grande galerie conduisant à la tribune de l'église (Arch. dép. Morbihan, B 1999).

²⁴ LE MENÉ, p. 257 ; sauf indication contraire, tous les détails sur l'histoire du Saint-Esprit d'Auray depuis le xv^e siècle sont tirés de cet article.

²⁵ Quelques aveux des XVII^e et XVIII^e siècles rendus au commandeur du Saint-Esprit, y compris pour des terres tenues en domaine congéable, se trouvaient dans Arch. dép. Morbihan, 1 H 4 ; pour quelques bails depuis 1695, *ibid.* En 1671, 1959, 2110, 2483 et 7466 (références de Gérard Danet).

trouvaient principalement dans des paroisses à Auray et dans les environs – Brech, Crac'h, Locmariaquer, Mendon, Pluneret et Saint-Philibert²⁵. Il est fait mention d'un prieur en 1499²⁶ ; en 1482 on mentionna sept religieux²⁷.

Des prêtres et des religieux continuèrent à servir la chapelle pendant les XVI^e et XVII^e siècles, mais la commanderie en vint à être tenue par des absents qui ne voyaient dans le poste que le modeste revenu qu'il rapportait ; on soignait encore probablement quelques malades, mais la fonction principale de la chapelle était celle d'une collégiale, desservie par quatre chapelains. Le déclin général de l'ordre au plan national (entre 1672 et 1693, il fut, pour une courte période, aux ordres du Mont-Carmel et de Saint-Lazare pour le bénéfice du grand maître Louvois) se reflétait localement. À Auray, le déclin des œuvres de charité de la maison suscita de temps en temps des inquiétudes : en 1643, les carmes déchaussées de Vannes demandèrent la permission d'établir un hôpital dans la ville, mais se heurtèrent à l'opposition du conseil de ville qui fit référence au travail spirituel des prêtres mais parla fort peu d'une œuvre de charité quelconque. Les offices avaient encore lieu régulièrement et on institua des messes d'anniversaires dans l'église à une date aussi tardive que 1699²⁸. Au même moment on refit la dorure du tabernacle et du soubassement du maître-autel²⁹. Le 27 mars 1702, Jan Cadoret du Moustoir de Locminé *venu en dévotion au Saint-Esprit d'Auray, décédé à la maison du Lyon d'or à Sainte-Anne* fut enterré à Pluneret³⁰. Mais aucun des trente-six malades, qui recevaient l'assistance publique dans la ville d'Auray en 1700, ne résidait dans la maison du Saint-Esprit qui, disait-on alors, «servait de dépôt à grains»³¹, bien qu'on continua à y héberger aussi quelques orphelins³². Il n'est pas surprenant qu'on mît les propriétés en gérance : en juillet 1703, ce fut un notaire, Alain Alano, qui prit un bail à ferme de sept ans pour 1 600 liv. par an et l'obligation d'entretenir quatre chapelains à 72 liv. chacun, à l'exception des collectes d'aumônes et d'oblations dans l'église, en accord avec le commandeur du moment, Charles Mignon, un clerc parisien, qui, semble-t-il, n'avait pas pris la peine de quitter sa maison de la rue de l'Arbre sec dans la capitale³³.

²⁶ Frère Jean le Bourmair ; frère François le Gouvello fut procureur (LE MENÉ, p. 257).

²⁷ MOUTON, p. 28, sans référence. En 1510, Jean de Languevez exprima le vœu dans son testament d'être enterré au Saint-Esprit (Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 1 F 1997).

²⁸ Arch. dép. Morbihan, 43 G 01, fondation par la veuve, Catherine Bodouin, juin 1699.

²⁹ Arch. dép. Morbihan, En 2345, 26 juin 1695 (référence de Gérard Danet).

³⁰ Archives communales de Pluneret, registre des sépultures ; une référence aimablement fournie par M. Georges Provost après la visite de la chapelle, septembre 1999.

³¹ MOUTON, p. 28.

³² Le commandeur Michel de France de Vaudeuil disait en 1724 qu'il avait toujours entretenu *six pauvres orphelins* depuis son arrivée (Arch. dép. Ille-et-Vilaine, C 1290), et en 1747 ils étaient quatre (Arch. dép. Morbihan, B 1999).

³³ Arch. dép. Morbihan, 43 G 02.

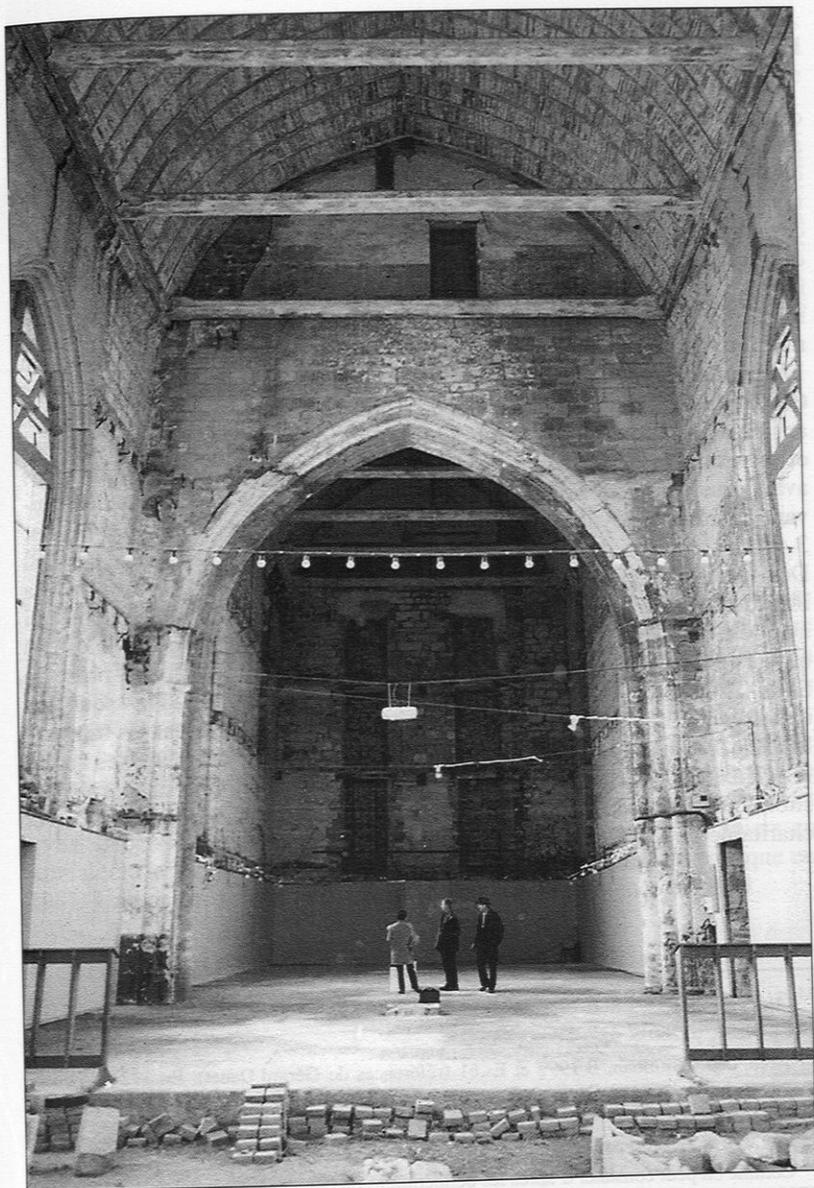


Figure 3 – La chapelle du Saint-Esprit. Vue de l'intérieur d'est en ouest, montrant l'arc diaphragme et les deux étapes de la construction. Cliché service du patrimoine, ville d'Auray.

En 1712, ce fut le maire d'Auray lui-même, Jacques Henry, sieur de Kernévely, qui consentit à une prise à bail de neuf ans³⁴.

Pendant une grande partie du XVIII^e siècle, on exerça une pression croissante pour incorporer les ressources de la chapelle avec celles des autres hôpitaux de la ville afin d'en créer un véritable : en 1747, le conseil de ville adressa à l'intendant et à l'évêque de Vannes une pétition pour la mise en œuvre de ce projet³⁵. Un inventaire des meubles et biens de la commanderie (janvier 1747) et un état des lieux (juin 1747) donnaient une description assez sombre de la mauvaise qualité des meubles, des vêtements usés des prêtres, du délabrement des bâtiments conventuels, et même de l'église³⁶. Pendant la guerre de Sept Ans, on installa un hôpital militaire dans la chapelle, mais après le départ du dernier commandeur en 1762, elle servit de dépôt d'artillerie pendant quelque temps. Le pape Clément XIII sécularisa les biens de l'ordre à Montpellier en 1763³⁷. Dix ans plus tard, un arrêt royal fut publié supprimant le Saint-Esprit d'Auray et annexant la chapelle à l'hôtel-Dieu, bien que cela ne s'effectuât pas avant plusieurs années³⁸. En 1777, par exemple, l'évêque de Vannes, suivant l'initiative royale, prononça l'union, bien qu'il réservât 700 liv. sur 3 400 liv. environ de revenu pour l'entretien de trois jeunes séminaristes. Des retards supplémentaires s'ensuivirent et le revenu prévu se révéla insuffisant pour l'entretien du service des enfants de l'hôpital général qui avait été transféré dans la chapelle. En 1783, deux gouverneurs laïcs des enfants et un chapelain furent remplacés par quatre religieux de l'ordre de Saint-Thomas de Villeneuve. Cependant, en décidant en 1787 que les dettes générales de l'ordre du Saint-Esprit seraient réglées par les maisons locales, le conseil royal amoindrit ces dispositions. On remplaça les quatre religieux par un seul gouverneur laïc, mais la Révolution le supprima aussitôt, l'armée s'installa et apporta la fin de la vie ecclésiastique régulière et charitable de la chapelle³⁹.

³⁴ *Ibid.*

³⁵ LE MENÉ, p. 260 et sq.

³⁶ Arch. dép. Morbihan, B 1999 et Es 61 (références de Gérard Danet). En 1724, le commandeur disait déjà que *l'église est comme une hale, les prestres seculiers ayant brullé le lambrix jusques au dernier morceau* (Arch. dép. Ille-et-Vilaine, C 1290).

³⁷ PHILIPPE et al. (ci-dessus note 1), p. 169.

³⁸ Comme on peut constater d'après les délibérations du bureau de l'hôpital en 1777-1778 et 1788, qui mentionnent les efforts pour obtenir cette union depuis 1723 au moins (Arch. dép. Morbihan, 1 H^s 4).

³⁹ Arch. dép. Morbihan, Q 292, demande de réparations de la commanderie occupée par un bataillon du Bec d'Ambez, 1794 (référence de Gérard Danet).

En 1814, on y établit une école, mais entre les années 1831 et 1923, la chapelle servit de caserne et quand les soldats quittèrent l'endroit, ce furent les pompiers qui s'y installèrent. Tout récemment, le 4 novembre 1982, la chapelle était classée comme Monument historique. Et c'est seulement en 1991 qu'on commença la longue et difficile campagne de restauration dont on peut constater les premiers résultats aujourd'hui. On a reconstitué l'espace et le volume très impressionnants de cette immense chapelle de façon très satisfaisante; on a stabilisé les murs, et la toiture a été refaite. Mais on attend la reconstruction du maître-vitrail et il reste beaucoup d'autres réparations à faire pour redonner vie à ce précieux témoignage, trop peu connu, du mécénat des ducs de Bretagne envers leurs sujets alréens à la fin du Moyen Âge⁴⁰.

Michael JONES

RÉSUMÉ

L'origine de l'immense chapelle du Saint-Esprit d'Auray reste assez mystérieuse à cause du manque de documentation. Mais on peut déduire de l'analyse architecturale une première phase de construction dans la seconde moitié du XIII^e siècle, suivie d'une autre au début du XVI^e, toutes les deux dues probablement au mécénat des ducs de Bretagne. Quelques indices épars donnent des jalons pour une histoire de la maison comme membre de l'ordre hospitalier du Saint-Esprit de Montpellier, depuis le Moyen Âge jusqu'à la Révolution, y compris la décadence des XVII^e et XVIII^e siècles. La ruine du bâtiment qui servit de caserne de pompiers au XIX^e siècle, s'arrête avec son classement comme Monument historique en 1981. Une première campagne de restauration a commencé en 1991.

⁴⁰ Je suis redevable encore une fois à Mlle Renée Neuville pour la traduction de cette communication, et à Mme Catherine Laurent, M. Michel Mauger et Mme Monique Boudet pour leurs aimables conseils.